

Revision du POS prescrite le 17 septembre 2009
Projet de PLU arrêté par la délibération du Conseil Municipal
en date du: 22 novembre 2012
PLU approuvé par la délibération du Conseil Municipal
en date du 04 décembre 2013
Vu pour être annexé à la délibération du CM du 04 décembre 2013

Tampon et signature du Maire



SERVITUDES PUBLIQUES

AC1 Servitude de protection des monuments historiques
1- Château de Japelac (inscrit)
2- Château de Riber (inscrit)
3- Débordement du Dolmen de la Chambrétie de la commune de Nivillac (classé)

ASI Servitude de protection des eaux potables
Captage de Carrouis

EI.3 Servitude de halage et de marchepied
Rive droite de la Vilaine

I4 Servitude relative à la distribution d'énergie électrique
Réseau de distribution moyenne tension

PT2 Servitude relative aux transmissions radio-électriques
Liaison hertzienne La Roche Bernard-Rédon

T7 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégivrement
(localité du territoire communal)

